

Myriam EL KHOMRI , Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

- Copie aux membres du bureau de vote du scrutin relatif à la mesure de l'audience électorale des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de 11 salariés et des particuliers employeurs

Le 9 janvier 2017,

Madame,

Les chiffres transmis ce jour par la Direction générale du travail concernant la participation au relatif à la mesure de l'audience électorale des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de 11 salariés et des particuliers employeurs montre que moins de 5 % des inscrit-es se sont exprimé-es à cette heure.

Nous ne feindrons pas la surprise concernant ce chiffre, hélas prévisible au vu des conditions du déroulement de ce scrutin. Le report du scrutin 11 jours avant la date initialement prévue, la date finalement choisie, la faiblesse de la campagne de communication gouvernementale, le refus d'organiser une véritable campagne sur les radios et télévisions, notamment publiques, permettant aux électrices et électeurs de connaître les enjeux de ce scrutin et de pouvoir choisir qui les représentent, sont autant d'explications à cette faible participation.

Dans ce contexte, les directives de préfet demandant aux maires de ne pas mettre à disposition des organisations syndicales de panneaux d'affichage sont pour le moins surprenantes si le gouvernement souhaite une participation importante.

Face à cela, la plupart des organisations syndicales ne ménagent pas leurs efforts pour aller à la rencontre des salarié-es de TPE/TPA et du particulier-employeur et les inciter à voter. Depuis des semaines, les militant-es syndicaux mènent campagne, dans des conditions difficiles, dans ces secteurs d'activité où le syndicalisme est durement combattu et donc très insuffisamment implanté et chaque jour, des salarié-es découvrent ce scrutin, preuve que la campagne de communication gouvernementale n'a pas porté ses fruits.

Personne ne peut se satisfaire de cette situation et de ce faible taux de votant-es.

Afin de permettre une participation plus importante, l'Union syndicale Solidaires demande que soient pris en compte et dépouillés les bulletins de vote arrivant par courrier au centre de traitement jusqu'au début du dépouillement, c'est-à-dire le 30 janvier. Cette mesure, extrêmement simple et dans la logique de ce qui avait été mis en place lors du précédent scrutin, permettrait sans doute à des milliers de salarié-es supplémentaires de s'exprimer.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles précisions que vous jugeriez utiles de nous demander. Dans l'attente, recevez, madame la ministre, nos salutations syndicales.

Pour l'Union syndicale Solidaires
Frédéric Bodin